

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

# **PROCÈS-VERBAL**

**De la séance du**

**Mercredi 25 octobre 2017**

**À 20H00**

**Salle des Fêtes de Fays (88600)**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

---

### Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mil dix-sept le 25 octobre à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, se sont réunis à la salle des fêtes de Fays (88600), sur convocation qui leur a été adressée par le Président, en date du 18 octobre deux mil dix-sept, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de délégués en exercice : 59  
Nombre de délégués présents : 39  
Nombre de délégués votants : 42

Date de la convocation : 18 Octobre 2017

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Le Président** : M. Yves BASTIEN (procuration de M. Jacques SIMEON).

**Les Vice-Présidents** : M. Yves BONJEAN, M. Christian BISTON (procuration de Mme Anne HISLER), M. Philippe GEORGEL.

#### **Les délégués titulaires ou suppléants remplaçant un titulaire :**

Mme Odile SEURET, Mme Bernadette POIRAT, M. Philippe GERMAIN, M. Joseph MORIN, Mme Marie-José DIDIER, Mme Michèle CLAUDEL, Mme Michèle PELTIER (procuration de M. Martial HILAIRE), M. Patrick MOULIN, M. Joël MANGEL, M. Éric AUBRY, M. Christian TARANTOLA, M. André BONNET, M. Amar BOULASSEL, M. Jacques ANSEL, M. Michel PARADIS, M. Guy HINZELIN, M. Guy DELAITE, Mme Sandrine GEORGE, M. Charles SCHLACHTER, Mme Anne-Marie HUERTAS, M. François DARTOIS, Mme Marie-Noëlle ROBERT, M. Jean-François ROBERT, M. René L'HOMME, M. Stéphane PAUCHARD, M. Jean-Paul PETITDEMANGE, M. Louis DIVOUX, M. Jean-Marie MICHEL, Mme Virginie GREMILLET, M. Philippe PARADIS, Mme Bernadette RIVAT, M. Éric BICHOTTE, M. Lionel LECLERC, Mme Nadine MEREY, M. Hervé JULIEN.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme Krista FINSTAD-MILLION, M. Christophe FIQUEMONT, M. Michel BOCA, M. Christian CLAUDON.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

M. Martial HILAIRE, Mme Anne HISLER, M. Jacques SIMEON.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

#### **ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

M. Jacques CAVERZASI, M. Christian SAVAGE, M. Bruno BERTRAND, Mme Delphine GREVISSE, M. Jean-Louis MENTREL, M. Lionel GUIBERTEAU, Mme Catherine GAILLARD, M. Michel HOUOT, M. Lucien DEBLAY, M. Régis DEMENGE, M. Jean-Paul FLEURENCE, M. Denis BERNARD, M. Jean-Noël AUGUSTO, M. Michel DAMBRINE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Odile SEURET est nommée secrétaire de séance.

Présentation bilan de la MSAP – Intervention de Pauline GRANDCOLAS, Coordinatrice des MSAP des Vosges

- **Affaires donnant lieu à délibérations :**

#### AFFAIRES GENERALES

1. Suppression budget annexe EAVV

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la suppression du budget annexe école des arts vivants au 31 décembre 2017,**
- **ACCEPTE la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe école des arts vivants dans le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2018,**
- **AUTORISE le Président à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du budget annexe école des arts vivants aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal.**

2. Budget Lotissement ZAE : Décision modificative n°1

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité par 39 voix, 1 voix contre et 2 abstentions, décide de modifier les crédits comme suit :**

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Article 605	+ 6 000 €	
Article 71355	+ 6 000 €	+ 6 000 €
Article 7015		+ 6 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 12 000 €</b>	<b>+ 12 000 €</b>
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Article 3555	+ 6 000 €	+ 6 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 6 000 €</b>	<b>+ 6 000 €</b>

Les écritures présentées sont équilibrées.

3. Evolution des taxes pour l'année 2018

**Le conseil communautaire prend acte des éléments en cours de réflexion quant à l'évolution des taxes pour l'année 2018.**

#### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

4. Adhésion au syndicat Mixte de l'EPTB Meurthe-Madon

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Décide à la majorité par 27 voix contre, 10 voix pour et 5 abstentions, DE NE PAS ADHERER au Syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon.**

5. Validation du pacte politique proposé par l'EPTB Meurthe-Madon

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Emet un avis défavorable concernant ce pacte politique notamment sur l'extension à moyen terme du périmètre de l'EPTB au bassin-versant de la Moselle amont.**
- **Refuse d'engager une concertation avec les EPCI voisins constituant le bassin-versant Moselle amont par la mise en place d'un groupe de travail définissant les modalités d'exercice de la compétence en matière de prévention des inondations.**

#### TRAVAUX

6. Assainissement collectif : Taux de la taxe

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- **Refuse, à la majorité par 31 voix contre, 8 voix pour et 3 abstentions, la suppression du forfait.**
- **Approuve, à la majorité par 38 voix pour et 4 abstentions, l'augmentation du taux de la taxe d'assainissement collectif.**

7. Demande d'adhésion au SDANC

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande d'adhésion de la ville de Saint Dié au SDANC.**

#### COMMUNICATION DE DÉCISIONS

#### Décisions du Président :

En vertu des délibérations n° 96/2014 du conseil communautaire du 02 mai 2014, n° 102/2014 du Conseil communautaire du 16 mai 2014, n°06/2017 et 07/2017 du conseil communautaire du 23 février 2017, autorisant Monsieur le Président à traiter les

affaires prises conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à :

- Convention de mise à disposition d'un local à vocation administrative,
- Convention de mise à disposition de personnels communaux à la CCB2V pour l'exercice de la compétence piscine « Roger Mercier »,
- Convention de stage avec le CFR de Gugnécourt,
- Procès-Verbal de mise à disposition de biens et équipements suite au transfert de la compétence piscine « Roger Mercier ».

DÉCISIONS SANS OBSERVATION

Bruyères le 27/10/2017

Le Président,

**Yves BASTIEN**

